

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le mardi 16 avril 2019 à 20H30 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à
Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault	Madame Huguette Benoit
Madame Sophie Côté	Monsieur Serge Ménard
Monsieur Rémi Tétreault	Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Signature de l'entente avec le CPE Mafamigarde.
- 4- Dossier de madame Mélodie Charest.
- 5- Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.
- 6- Modalités d'entente avec Sainte-Cécile-de-Milton.
- 7- Banque de temps.
- 8- Planification des travaux pour les trottoirs. (voir rapport de voirie du 05 avril)
- 9- Carrière de monsieur Goderre.
- 10- Acquisition de nouvelles clés et cadenas.
- 11- Adoption du règlement 2019-164 modifiant l'article 16 du règlement de taxation et tarification concernant la location de la salle du centre communautaire.
- 12- Période de questions.
- 13- Levée de l'assemblée.

- 1- Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi et la séance est ouverte.

2- Adoption et/ou révocation de l'ordre du jour

Résolution 114-04-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'ordre du jour tel que présenté et d'ajouter :

Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

3- Signature de l'entente avec le CPE Mafamigarde

Résolution 115-04-2019

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner la signature de l'entente en date du 1^{er} novembre 2018 relativement à pose d'une clôture sur le terrain municipal du parc mon Repos.

4- Dossier de madame Mélodie Charest

Considérant la demande écrite de madame Mélodie Charest;

Considérant l'avis juridique de notre avocate;

Résolution 116-04-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de rémunérer madame Charest afin de combler la différence des heures afin de respecter l'article 58 de la Loi sur les normes du travail et de donner la cessation d'emploi à madame Charest en date de ce jour du 16 avril 2019.

5- Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

Considérant l'offre des municipalités de Saint-Dominique et de Saint-Liboire de se joindre à elles pour l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

Considérant l'obligation de préparer un plan d'urgence en sécurité civile, et ce, avant le mois de novembre 2019 et qu'il y a lieu de procéder à faire des ententes intermunicipales avec les municipalités qui nous entourent;

Résolution 117-04-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et de conseillers de prendre entente avec nos municipalités voisines Saint-Dominique et Saint-Liboire en cas de sinistre et les inclure à notre plan de sécurité civile et de mandater le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à la présente résolution.

6- Modalités d'entente avec Sainte-Cécile-de-Milton

Considérant que le projet d'entente avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton afin d'entretenir certains chemins;

Considérant que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est favorable à établir une entente intermunicipale pour une période d'un an;

Considérant que les élus ont pris connaissance de l'identification des tronçons de routes à entretenir :

Route Bernier : 1236 mètres;
Route Deslandes : 1202 mètres;
Route Boileau : 1501 mètres;
Rang Boileau : 613.554 mètres;
Route Lasnier : 1422 mètres;
Route Boileau, section B : 85.699 mètres;
Rue Beauregard : 963.912 mètres;

Résolution 118-04-2019

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à rédiger l'entente à intervenir avec la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

7- Banque de temps

Considérant que les employés de voirie accumulent des heures à cause de surplus de travail;

Considérant qu'il faut statuer sur le maximum d'heures à comptabiliser en banque;

Résolution 119-04-2019

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter ce qui suit :

- Que les heures accumulées à date dans la banque actuelle soient payées à l'occurrence de 10 heures par semaine pour monsieur Daniel Gélinas et pour monsieur Patrick Dolbec, de conserver les heures actuelles en banque;
- Que, dorénavant à partir de ce jour, une nouvelle banque d'un maximum de 40 heures soit créée et que les employés devront s'engager à respecter cette nouvelle politique;
- Que la résolution 101-04-2019 soit abrogée.

8- Planification des travaux pour les trottoirs

Considérant le rapport daté du 05 avril 2019 émis par le directeur des travaux publics concernant la réfection de trottoir;

Résolution 120-04-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de la firme Lambert & Grenier inc. # 10123 daté du 05 avril 2019 au montant de 19,941\$, taxes en sus.

9- Carrière de monsieur Goderre

Considérant le rapport daté du 05 avril 2019 émis par le directeur des travaux publics au sujet de la carrière de monsieur Benoît Goderre;

Considérant que monsieur Goderre ne peut émettre des billets de pesée et ne peut faire des tests de granulométrie;

Résolution 121-04-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'utiliser les services de monsieur Goderre pour l'achat de gravier, d'accepter que les pesées soient prise manuellement conditionnel à ce que les tests de granulométrie soient effectués et respectés par monsieur Benoît Goderre.

10- Acquisition de nouvelles clés et cadenas

Considérant qu'il faut remplacer les serrures et cadenas au centre communautaire, au chalet des loisirs, à l'usine d'épuration des eaux, à la station de pompage, au parc mon Repos et dans d'autres édifices municipaux;

Considérant que ce changement est d'harmoniser le nombre de clés de cadenas;

Considérant le rapport du directeur des travaux publics;

Résolution 122-04-2019

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter les clés et cadenas nécessaires chez Serrurier AL de Saint-Hyacinthe.

11- Adoption du règlement 2019-164 modifiant l'article 16 du règlement de taxation et de tarifications concernant la location de la salle du centre communautaire

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

RÈGLEMENT 2019-164 ABROGEANT L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2018-156 CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

Considérant que des modifications physiques sont à venir au sujet de l'emplacement du centre communautaire;

Considérant que le centre communautaire comprend 3 salles que la municipalité peut louer;

Considérant que suite aux modifications à venir, la municipalité ne louera qu'une seule et unique salle comprenant les salles 1 et 2;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du premier avril 2019 conformément à la loi et que le projet de règlement a été déposé ce même jour;

Considérant que les élus renoncent à la lecture du règlement 2019-164 puisqu'ils ont reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la tenue de la séance pour adoption et qu'ils déclarent l'avoir lu conformément à Loi 122;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 123-04-2019

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement portant le numéro 2019-164 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

Article 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 2019-164 MODIFIANT L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2018-

156 CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 2018-156

Les tarifs de location de salle pour l'exercice 2019 au Centre communautaire situé au 1384 de la rue Principale ou du Chalet des Loisirs situé au 1512 chemin de Roxton à Saint-Valérien-de-Milton sont chargés comme suit aux demandeurs :

Centre communautaire:	Résidents	non résidents
Salle no.1	280\$	380\$
Salon funéraire (incluant retour de funérailles)	335\$	435\$
Salle no. 2 (salon funéraire)	100\$	200\$
Salles no.1 et no.2	300\$	400\$
Location d'une salle pour un organisme s'il y a un droit d'entrée.	115\$	215\$
Par mois pour le club de l'Âge d'Or.	115\$	
Chalet des loisirs		
Pour une journée ou fraction de journée	125\$	225\$

Article 5 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement modifie l'article 16 du règlement 2018-156.

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Valérien-de-Milton, ce 16 avril 2019

Daniel Paquette

Maire

Robert Leclerc

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : premier avril 2019

Dépôt du projet de règlement : premier avril 2019

Adoption : 16 avril 2019

Avis public : 17 avril 2019

Entrée en vigueur : 17 avril 2019

12- Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour l'achat et l'épandage d'abat-

poussière;

Considérant qu'ont soumissionné :

Somavrac C.C. inc. 21,775\$, taxes en sus;

Multi Routes inc. 25,935\$, taxes en sus;

Résolution 124-04-2019

Il est proposé monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à la firme Somavrac C.C. inc au montant de 21,775\$, taxes en sus étant la soumission la plus basse conforme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 125-04-2019

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H00

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 16 avril 2019.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.